



Depuis quelques semaines, nous sommes confrontés à l'apparition d'un nouveau variant juridique pour administrer le MEN : la FAQMEN ou *foire aux questions du ministère de l'Éducation nationale*.

Apparemment, nombre d'agents du ministère de l'Éducation nationale ont été contaminés par cette FAQMEN et beaucoup souffrent de ses effets secondaires dans l'exercice de leur profession.

Afin de lutter contre la propagation de ce variant "juridique" doté d'une capacité de mutation encore jamais vue (parfois quelques jours), le SENRES souhaite vous rappeler quelques gestes barrières indispensables à toute réflexion juridique un peu aboutie.

1°) L'organisation hiérarchique des textes juridiques Français (pyramide de Kelsen)

Tout texte juridique est revêtu d'un dénominateur et se place dans une hiérarchie des textes stricte.

Bloc de constitutionnalité : Préambule de la Constitution de 1958 (DDHC 1789, Préambule 1946, Charte de l'environnement 2004), Constitution de 1958, Jurisprudence du Conseil constitutionnel.

Bloc de conventionnalité : Accords et traités internationaux, Droit de l'Union européenne et jurisprudence de la CJUE, Droit européen, Convention EDH et jurisprudence de la Cour EDH.

Bloc de légalité : Lois organiques, Lois référendaires, Lois ordinaires, Ordonnances ratifiées, Règlements autonomes.

Règlements : Règlements pris pour l'exécution des lois, Ordonnances non ratifiées, Décrets (présidentiels, ministériels), Arrêtés.

Autres actes administratifs : Circulaires, Notes de services, Directives, Actes individuels.

La FAQMEN Fait-elle partie de cette pyramide de la norme Française de droit écrit ? Non.

2°) L'authentification de l'auteur et sa signature

Tous les textes et actes administratifs doivent mentionner leur auteur ainsi que sa fonction et doivent être revêtus de sa signature ou de celle d'un subalterne ayant reçu délégation pour ce faire. Ceci afin que chacun puisse vérifier que celui qui édicte/décide en a l'autorité.

- L'auteur de la FAQMEN est-il identifié ? Non, un grand timide sans aucun doute.
- La FAQMEN est-elle signée ? Non, mais en la lisant on comprend mieux pourquoi.
- Un logo est-il une signature ? Non, tout au plus un indice grave et concordant.

Conclusion : Si on peut comprendre la nécessité d'organiser le service en cette période compliquée, on doit également constater qu'une FAQ n'a pas de valeur juridique propre, ainsi que l'a reconnu la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), et qu'elle ne peut déroger aux règles de droit posées par les lois, les ordonnances, les décrets, etc.

Parce que, même en période de COVID, la France reste un État de droit. Sans variant...

Le SENRES